

D.2016.09.14.2.1.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 14 Septembre 2016

2 – STRATEGIE MOBILITES
2.1 – COHERENCE URBANISME/MOBILITES
**2.1.2 – PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS COHERENCE URBANISME TRANSPORTS : AVIS SUR LE
PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE VIEILLE-TOULOUSE**

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard			X
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M. Léry)	
SUAUD Thierry		X (Mme Traval-Michelet)	

Cadre législatif

En application du Code de l'Urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme intègrent les orientations du Plan de Déplacements Urbains. Celui de la Grande Agglomération Toulousaine étant approuvé depuis le 17 octobre 2012, les plans locaux d'urbanisme des communes situées dans le ressort territorial du SMTC doivent être compatibles avec les orientations du PDU opposable.

La commune de Vieille-Toulouse, qui fait partie de la communauté d'agglomération du Sicoval, a arrêté le projet d'élaboration de son plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2016 et l'a transmis aux personnes publiques associées par courrier daté du 13 juillet 2016, pour avis sous trois mois.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de l'aire métropolitaine toulousaine, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, le SMTC donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Synthèse du projet de PLU de Vieille-Toulouse

Orientations générales du PLU de Vieille-Toulouse fixées à travers le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

Le PADD de la commune s'articule autour de trois axes :

- Maîtriser l'accueil de population nouvelle sur le territoire communal, en lien avec son organisation urbaine.
- Conserver la qualité paysagère de la commune.
- Conforter les services et les activités économiques, améliorer les déplacements.

Dans ce cadre, la commune s'engage à respecter les prescriptions des documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, le Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine et le Plan Local d'Habitat du Sicoval.

Politique d'organisation urbaine :

La commune de Vieille-Toulouse est intégrée au périmètre « territoire au développement mesurée » du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Ce qui signifie que ses capacités foncières en extension ne peuvent être consommées qu'à hauteur de 50 % avant 2020, dans le respect des densités urbaines recommandées.

La commune dispose de l'équivalent de deux pixels mixtes d'urbanisation.

La commune compte 1 135 habitants au dernier recensement de la population 2012. Les objectifs démographiques portent sur :

- Se mettre en capacité d'accueillir 300 habitants supplémentaires total de 1 500 habitants à l'horizon 2030.

Accusé de réception en préfecture
031-255106986-20160915-20160914-2-1-2D-
DE
Date de télétransmission : 15/09/2016
Date de réception préfecture : 15/09/2016

- Permettre une production de l'ordre de 7 à 9 logements par an en moyenne.

L'urbanisation de la commune se fera par densification du tissu urbain existant et en construisant sur des parcelles non bâties dans le noyau villageois ou dans les secteurs déjà construits, en intégrant :

- Les raccordements sur des réseaux existants.
- Des parcelles de tailles plus petites.
- Du renouvellement urbain.
- De la mixité urbaine pour mettre à disposition des nouveaux habitants une offre de logements diversifiée.

Les règles d'occupation et d'utilisation des sols sont adaptées par type de zonage pour répondre à ces objectifs. Le plan de zonage fixe les territoires ouvrables à l'urbanisation en secteur limitrophes aux zones urbaines existantes.

L'OAP Borde-Haute porte sur les modalités de réaménagement d'un ancien corps de ferme en équipement public, au centre de la commune, avec requalification des espaces publics.

La zone AU0 se situe à proximité immédiate d'un arrêt TAD.

Politique de mobilités :

La commune entend :

- Hiérarchiser les voies de circulation en lien avec l'aménagement du centre.
- Renforcer la sécurité le long des axes de circulation.

Le PLU intègre des perspectives de requalification des profils de voiries et de réaménagement de la partie centrale de la rue du village pour favoriser les cheminements piétons.

L'OAP Borde-Haute prend en compte l'organisation des besoins de stationnement.

Avis du SMTC :

Le SMTC considère que le projet du PLU de la commune de Vieille Toulouse est compatible aux orientations du PDU opposable :

- Le PLU porte sur un renforcement de l'urbanisation dans les territoires urbains déjà constitués et déjà desservis par le réseau Tisséo.
- Le PLU prend en compte des maillages complémentaires pour les modes actifs dans le centre-bourgs et les secteurs limitrophes.
- Le PLU propose une requalification des axes de circulation par un partage de l'espace public et par une mise en sécurité des cheminements.
- L'OAP Borde-Haute traite de l'organisation des accès et des modalités de stationnement.
- La réglementation propose des normes de stationnement limitant l'occupation d'espaces publics par les véhicules.

Toutefois, le SMTC formule deux recommandations :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160915-20160914-2-1-2D- DE Date de télétransmission : 15/09/2016 Date de réception préfecture : 15/09/2016
--

- Les éventuels besoins en stationnement vélo pourraient être considérés dans le règlement d'occupation et d'utilisation des sols.
- L'accès au service de transport de commun pour l'OAP Borde-Haute et pour les futures zones d'urbanisation AU et AU0 devra être facilité par des aménagements de cheminements piétons faciles et accessibles.

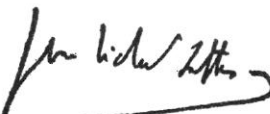
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de PLU de Vieille-Toulouse et demande à la commune de considérer, lors de l'approbation du PLU, les deux recommandations formulées.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Madame le Maire de Vieille-Toulouse pour notification.
- à Monsieur le Président du SICOVAL pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES